

Ces institutions sont là pour vous aider : [1ère partie]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **54 (1966)**

Heft 61

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271329>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J. A. - Genève
Retour : 19, av. Louis-Aubert, 1206 G. - ève

FEMMES SUISSSES



ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

19 février 1966 - N° 61

54^e année

Rédact. responsable:
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendar
1093 La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :
Annonces suisses S. A
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement : (1 an)
Suisse Fr. 7.—
Etranger Fr. 7.75

Abonnement
de solidarité féminine
Fr. 10.—

y compris
les numéros spéciaux
Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale
1211 Genève 1

Chaque heure
Le pain
la rend meilleure

Avec timbres Coop, 7 1/2 %

Bienvenue aux déléguées
de la Commission de la Femme
et aux représentantes des Organisations
féminines non gouvernementales

Pour sa dix-neuvième session, du 21 février
au 11 mars, la Commission de la condition
de la femme se réunira à Genève, au Palais
des Nations.

C'est toujours avec joie que les cercles fé-
minins suisses voient accourir dans notre
pays, de tous les coins de l'horizon, les délé-
guées de gouvernements étrangers. Elles appor-
tent des nouvelles du monde entier, nouvel-
les qu'on ne trouve guère dans la presse quo-
tidienne, car il s'agit d'un travail lent, dur,
persévérant, qui a pour but d'améliorer les
conditions de l'existence féminine.

Grâce aux efforts des pionnières et (depuis
1946) de cette commission, l'égalité des droits
politiques a été inscrite dans presque toutes
les constitutions des Etats du monde (pas en-
core en Suisse !). Mais il y a loin de la théorie
à la pratique et le premier objet à l'ordre du
jour consiste à mesurer dans l'application des
lois les progrès réalisés en ce domaine. Ces
progrès dépendent de circonstances diverses
qui seront étudiées tour à tour : condition du
droit privé, droit et devoirs des parents, no-
tamment en ce qui concerne la garde des
enfants ; droits économiques et accès de la
femme à la vie économique.

Il sera aussi question des droits de l'homme
et de l'Année internationale que l'on se pré-
pare à célébrer, il s'agira encore des mesures
discriminatoires qui affectent les femmes et
limitent leur liberté.

Ces titres abstraits semblent à première vue
rébarbatifs, mais, abordés de près dans les
débat, on s'aperçoit vite qu'on touche direc-
tement la toile dont est tissée la vie quoti-
dienne féminine, aussi ne saurions-nous assez
recommander aux personnes qui en auront le
loisir, de monter au Palais des Nations, d'as-
sister à quelques séances dont la plupart sont
publiques.

Notre journal forme des vœux pour le
succès des travaux des déléguées.

Femmes suisses
et le Mouvement féministe

Indira Gandhi face à face avec 165 millions d'Indiens qui meurent de faim

L'Inde a nommé une femme, Mme Indira Gandhi, à la tête de son gouvernement ; elle succède au Premier ministre Shastri, mort subitement au moment où il venait de signer un pacte de non-agression avec le Pakistan.

Si la paix à l'extérieur a créé une atmosphère de détente dans le pays, la tâche de Mme Gandhi n'en sera pas moins écrasante, car elle devra faire face à de grosses diffi-

cultés dues surtout à la famine et aux troubles qui en résultent. Pourtant, la grande majorité des députés qui l'ont portée au pouvoir ainsi que le peuple qui l'a acclamée font confiance à la nouvelle élue. Ils savent que la fille de Nehru a hérité de son père sa vive intelligence et sa largeur de vue, mais aussi que son éducation l'a préparée à la lutte et au sacrifice de soi-même.

« Mme Gandhi, qui a une forte personnalité, a été préparée à sa tâche de dirigeante en collaborant étroitement avec son père, Jawaharlal Neru, pendant les dernières années de sa vie. Elle découvrira peut-être que le défi auquel elle fait face sera aussi l'école de sa grandeur. La nation lui accordera la même confiance qu'à Shastri si elle se montre décidée à mener son peuple sans peurs et sans faveurs, sans biais et sans parti-pris vers la construction d'un pays uni dans lequel il y aura du travail et de la justice pour tous, où l'intégrité aussi bien que l'habileté seront les critères d'après lesquels les dirigeants seront élus, et où ces derniers exigeront d'eux-mêmes ce qu'ils demandent des autres. Beaucoup de sagesse et de fermeté seront nécessaires, mais si elle entreprend cette tâche, Mme Gandhi trouvera l'aide dont elle aura besoin et sera soutenue par son pays tout entier. »

Dès sa plus tendre enfance, Indira vécut dans l'insécurité, les membres de sa famille étant, à tous moments, arrêtés par la police



Mme INDIRA GANDHI, premier ministre
(cliché obligeamment prêté par le « Journal de Genève »)

La récolte de 1964 : 81,5 millions de tonnes de céréales

Par suite de la sécheresse, la récolte de 1965 n'a atteint que 66 millions de tonnes, alors qu'il aurait fallu en produire 10 millions de tonnes de plus qu'en 1964, rien que pour compenser l'augmentation de la population.

Dans les ports arrivent chaque jour 20 000 tonnes de blés américain, mais, faute de moyens de transports, les céréales ne parviennent pas dans les régions où des millions d'êtres humains sont en détresse. Des dégâts causés par la chaleur, l'humidité et les insectes, rendent, déjà sur place, inutilisable une grande quantité de grain.

« Six mois après leur mariage (elle épouse M. Feroze Gandhi, en 1942), Mme Gandhi et son mari, qui était journaliste, furent fait prisonniers pour avoir pris part activement au mouvement nationaliste. Mme Gandhi passa treize mois en prison et subit un régime extrêmement sévère. Elle occupa, par la suite, diverses positions dans le cadre du service social, puis fut, pendant une année, présidente du Parti du Congrès, et, pendant dix-huit mois, ministre de l'information et de la radiodiffusion de son pays. »

Mme Indira Gandhi est décidée, comme elle l'a dit elle-même dans son discours radio-

diffusé, à engager toute la nation avec elle dans la grande aventure pour la paix entre les peuples, contre la famine, et pour l'éducation d'un ordre social où règne la justice pour tous.

Marguerite Pingeon d'après des documents mis à sa disposition par l'Ambassade de l'Inde, à Berne

Les passages entre guillemets sont tirés du journal indien « Himmat » (audace), qui s'est donné pour tâche de consolider le caractère de la nation et de développer le sens des responsabilités en chaque citoyen et citoyenne. Publié par Rajmohan Gandhi, petit-fils du Mahatma.

L'Inde attend de Mme Gandhi :

Qu'elle se tienne au dessus de la lutte des partis, des idéologies, des flatteries.

Qu'elle combatte les préjugés, la corruption, la paresse.

Qu'elle réveille la conscience, le sentiment de responsabilité de chacun envers tout le pays.

Ces institutions sont là pour vous aider

Nous avons pensé être utile à nos lectrices en passant en revue un certain nombre d'institutions, destinées à leur venir en aide dans des circonstances particulières et qui ne sont peut-être pas assez connues du public. Le mois prochain, nous continuerons ce tour d'horizon de l'entraide féminine.

SAFFA

Société coopérative de cautionnement des femmes suisses

La Société coopérative de cautionnement fut fondée le 18 octobre 1931. Sur le bénéfice net de la SAFFA 1928, à Berne, la somme de 359 800 fr. furent mis à sa disposition et, depuis, elle n'a pas cessé d'épauler les femmes dans leur vie professionnelle.

Les buts de la Société : soutenir la femme exerçant une activité indépendante, favoriser la formation et le perfectionnement professionnels.

A titre de renseignement, signalons les cautionnements consentis pendant l'exercice 1963-1964 :

- 37 crédits pour entreprises existantes Fr. 275 500.—
- 11 crédits pour la reprise d'exploitations Fr. 137 000.—
- 8 crédits pour l'ouverture d'entreprises Fr. 76 200.—
- 2 crédits pour le perfectionnement professionnel Fr. 2 500.—
- 6 crédits pour d'autres buts Fr. 41 500.—
- 64 Fr. 532 700.—

Si donc vous avez des problèmes financiers à résoudre, pensez que la Société de cautionnement SAFFA peut vous aider. Exemples de cas où cette aide peut se manifester :

Après un apprentissage et quelques années de pratique, une jeune fille aimerait encore se perfectionner. Ses économies, hélas, ne lui permettent de mettre son projet à exécution que quelques années plus tard. La SAFFA lui alloue un prêt.

Une veuve veut ouvrir ou reprendre un commerce. Ses ressources sont insuffisantes pour envisager un achat. Si elle est capable et expérimentée, la SAFFA pourra lui donner un coup de main.

Telle étudiante, à la fin de ses études se trouve dans une grave situation : ses parents ne peuvent plus assumer ses frais d'études et d'entretien pendant les derniers semestres. La SAFFA, heureusement, y pourvoit ; elle prête l'argent nécessaire, jusqu'aux taxes d'examen et aux frais d'impression de la thèse.

Une femme d'affaires est placée devant l'obligation de moderniser son entreprise ; elle y parvient grâce au cautionnement de la SAFFA. Le chiffre d'affaires grimpe, le prêt est rapidement remboursé.

Conditions pour l'obtention de cautionnements SAFFA

La requérante doit être digne de confiance et capable professionnellement ; l'entreprise doit présenter des chances de succès.

(Suite en page 2)

SOMMAIRE :

- Page 2 : Politique et consommateurs — Les sucrés
- Page 3 : La Journée des femmes vaudoises
- Page 4 : Une femme premier ministre de Grande-Bretagne ?
- Page 5 : La droguiste — Loisirs de la paysanne
- Page 6 : Les candidates députées au Grand Conseil vaudois